

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

MANDAT GAGNANT PLUS	MANDAT GAGNANT	MANDAT INITIAL
0 - 60 000€ 4 900€	4 500€	4 900€
60 001 - 132 000€ 5 900€	4 900€	5 900€
132 001 - 350 000€ 4.5%	4%	4.5%
350 001 et plus 3.9%	3.5%	3.9%

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Société OCEAN IMMOBILIER , SASU au capital de 1000 € - Siège social : 11 Place des Acacias 85400 LUCON - RCS LA ROCHE SUR YON n° 80849373800013 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI85012016000009222 délivrée par LA VENDEE

